



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE  
Place François Mitterrand  
Carré Curial - BP 1804  
73018 CHAMBERY CEDEX

**Le Président du Conseil départemental  
de la Savoie,**



Préfecture de la Savoie

Direction territoriale de la PJJ Les Savoie  
1 Allée des saules  
74000 ANNECY

**La Préfète de la Savoie,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté n° 2025-ETS EJF-036  
portant tarification et dotation provisoire 2025  
« Dispositif d'Accompagnements Diversifiés »  
Association de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie  
177 avenue du Comte Vert 73 000 Chambéry  
N° Finess 730786134**

**VU** le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et R314-43-1 ;

**VU** la délibération du Conseil départemental de la Savoie du 13 décembre 2024 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L.313-8 du code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le dialogue de gestion ainsi que la proposition budgétaire transmise par courrier du Conseil départemental de la Savoie en date du 23 mai 2025 ;

**VU** le contrat pluriannuel d'objectifs de moyens 2025-2029 en cours de signature ;

**SUR** proposition conjointe de madame la directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse Centre Est et de madame la directrice générale adjointe du pôle social du département ;

**ARRÊTENT**

**Article 1** - Pour l'exercice budgétaire 2025, la dotation pour les services gérés par le « Dispositif d'Accompagnements Diversifiés » de l'association de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie, est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

<b>Services</b>	<b>Dotation 2025</b>
Caravane	<b>448 916,38 €</b>
DAFTS	<b>480 613,13 €</b>
Internat	<b>1 115 079,20 €</b>
SAU	<b>1 653 816,15 €</b>
Suivis Individualisés	<b>1 323 555,52 €</b>
Tempo	<b>402 758,37 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 424 738,75 €</b>

En application de l'article R.314-108 du code de l'action sociale et des familles, le douzième de la dotation globale de financement, sera versé mensuellement à titre d'acompte sur les premiers mois de l'année 2025, jusqu'à la parution du prochain arrêté de dotation.

**Article 2** - Pour l'exercice budgétaire 2025, la tarification pour les services gérés par le « Dispositif d'Accompagnements Diversifiés » de l'association de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie, est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

<b>Services</b>	<b>Prix de journée</b>
Caravane	<b>170,82 €</b>
DAFTS	<b>182,88 €</b>
Internat	<b>242,46 €</b>
SAU	<b>387,21 €</b>
Suivis Individualisés	<b>93,10 €</b>
Tempo	<b>203,41 €</b>

Pour l'exercice budgétaire 2026, la tarification arrêtée à l'article 1 prolonge ses effets au-delà de l'année 2025, sur les premiers mois de l'année 2026 jusqu'à la parution du prochain arrêté de tarification.

**Article 3** - Les prix de journée comprennent l'intégralité des dépenses relatives à la prise en charge des jeunes concernés.

**Article 4** - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification, conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

**Article 5** - Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, madame la Directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est, monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie et publié sur le site Internet du Département de la Savoie ;

Chambéry, le 20 oct. 2025

Le Président,

  
Par délégation  
Le Directeur général  
des services départementaux

Nicolas MARTRENCHARD

Le Préfet,

  
Pour la Préfecture et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Julien PAILHERÉ

21 OCT. 2025  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

  
Isabelle ROBERT  
Secrétaire générale

